

Harmonization of Pension Laws

WHEREAS pension issues are of national importance, concerning federal and provincial regulators, employers, employees, retirees, unions, pension plan administrators, pension fund investment managers, public policy organizations and the public;

WHEREAS pension regulation is multi-jurisdictional, and current pension laws are not harmonized between Canadian jurisdictions;

WHEREAS this lack of harmony results in duplicative or unnecessary regulatory burden and cost, increased administrative costs for pension plan sponsors and unequal treatment of pension plan members in different jurisdictions;

WHEREAS harmonized pension laws would encourage broader pension coverage and enable efficient delivery of pension benefits to plan members, advancing the objective of providing for Canadians in retirement;

Harmonisation des lois sur les régimes de retraite

ATTENDU QUE les questions se rapportant aux régimes de retraite sont d'importance nationale et qu'elles concernent les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, les employeurs, les employés, les retraités, les syndicats, les administrateurs de régimes de retraite, les gestionnaires de caisses de retraite, les organismes de politique publique et le public;

ATTENDU QUE la réglementation des régimes de retraite relève de plus d'une autorité gouvernementale et que les lois actuelles sur les régimes de retraite dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada ne sont pas harmonisées;

ATTENDU QUE cette absence d'harmonisation entraîne des fardeaux et coûts réglementaires non nécessaires ou doublés, des frais de gestion accrus pour les répondants de régimes de retraite, et un traitement inégal des participants aux régimes de retraite dans les différents ressorts;

ATTENDU QUE l'harmonisation des lois sur les régimes de retraite encouragerait l'extension de la protection offerte par les régimes et permettrait une distribution plus efficace des prestations aux participants, favorisant ainsi la réalisation de l'objectif de pourvoir aux besoins des Canadiens et Canadiennes lors de leur retraite;

WHEREAS national initiatives are underway to harmonize pension standards legislation across Canada, including a proposed framework agreement by the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA);

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge federal, provincial and territorial governments to support and promote the harmonization of pensions legislation and regulation across Canada.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Ottawa, ON, February 13-14, 2010.

ATTENDU QUE divers projets nationaux visant l'harmonisation des lois sur les normes de prestations de retraite sont désormais en cours, dont une proposition d'entente-cadre élaborée par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR);

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à soutenir et à encourager l'harmonisation, dans l'ensemble du Canada, des lois et règlements en matière de régimes de retraite.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Ottawa, ON, du 13 au 14 février 2010.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**